

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de M. la Conseiller communal Emmanuel Gétaz
« quelles garanties de pérennité pour le NED, le skatepark et le Galetas du CSP ? »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par son interpellation développée lors de la séance du Conseil communal du 22 mai 2013, M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz interpelle la Municipalité au sujet de la relocalisation à terme du NED, du skatepark et du Galetas et pose les questions suivantes :

- *La Municipalité a-t-elle déjà commencé à rechercher les espaces nécessaires à une relocalisation, provisoire ou définitive, pour ces trois locataires du bâtiment Held ?*
- *Si oui, dans quel délai pense-t-elle pouvoir présenter un préavis devant le Conseil ?*
- *Si non, comment pense-t-elle parvenir à résoudre cette problématique dans le délai qui reste avec la fin des baux ?*

Il convient de rappeler en préambule que M. Emmanuel Gétaz avait déposé en son temps un postulat « *Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP, et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire* », lequel avait été pris en considération par votre Conseil dans sa séance du 27 janvier 2010. Ce postulat, déposé et pris en considération en un moment où l'avenir de la parcelle ex-Held (rue du Marché 19) était encore très incertain, a aujourd'hui perdu de son actualité. Depuis, la Commune a acquis cette parcelle (préavis No 33/2009) et des travaux y ont été réalisés (préavis No 03/2011), lesquels concernaient tant la mise en conformité du NED pour permettre sa réouverture, que le maintien des autres entités dont il était fait état dans ce postulat. Comme affirmé dans sa communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2012, laquelle vous a été transmise lors de votre dernière séance, la Municipalité sera à même de répondre prochainement à ce postulat au travers du préavis sur le plan partiel d'affectation (PPA) régissant ce compartiment de territoire.

NED

Sur la base des orientations prises à ce jour, la Municipalité a déjà clairement exprimé sa volonté de relocaliser une salle de concerts à cet endroit, les synergies possibles avec la section jazz du Conservatoire de musique Montreux-Vevy-Riviera étant avérées et démontrées. Cette intention se traduira par une affectation idoine dans le cadre du PPA.

Skatepark

La question du maintien ou non du skatepark sur ce site reste quant à elle encore ouverte, la Municipalité n'ayant pas arrêté une position définitive à ce jour. Néanmoins, et pour aller dans le sens de la préoccupation exprimée par l'interpellateur, une variante maintenant le skatepark à la rue du Marché 19 a été étudiée. Une autre vise à regrouper le skatepark avec les deux salles de gymnastique à construire, nécessaires en fonction des besoins scolaires et de l'obsolescence des salles actuelles de l'Etablissement scolaire de Montreux-Est (ESME) en regard des normes obligatoires cantonales. Ces nouvelles constructions pourraient être réalisées à la rue de la Gare, sous l'esplanade actuelle et là où existait le bâtiment des Iris. Cette variante présenterait par ailleurs un grand intérêt urbanistique, en valorisant cet espace d'une manière significative tout en

assurant une exploitation adéquate de par la liaison immédiate et directe avec le complexe scolaire. De plus, cette zone est déjà colloquée en zone d'utilité publique à vocation scolaire. Cette option a néanmoins pour elle l'inconvénient de son coût, plus élevé, vu qu'il s'agirait d'un bâtiment supplémentaire à construire. La Municipalité sera appelée à traiter prochainement de cette question et lui apportera une réponse au travers du PPA précité.

CSP – Le Galetas

Le maintien du Galetas sur le site ex-Held n'est pas une option retenue en l'état par la Municipalité comme étant un élément contraignant du programme à réaliser. La Direction du Centre social protestant (CSP) reconnaît que l'accès à ces locaux est peu adéquat en regard de cette activité. Il s'agira aussi de savoir si cette structure sera toujours demanderesse d'espaces une fois le calendrier des travaux de réalisation précisé, la Direction du CSP devant encore prendre des décisions à ce sujet à moyen terme. Néanmoins, et en l'état actuel de l'étude du PPA, on ne saurait exclure que des surfaces commerciales, respectivement des surfaces de dépôts ne puissent convenir à cette activité.

Réalisation

Dans la planification « idéale » arrêtée à ce jour, le crédit d'ouvrage pour la réalisation sur la parcelle ex-Held devrait pouvoir être déposé en mains de votre Conseil encore au cours de la présente législature. S'ensuivrait alors un délai de réalisation de l'ordre de 2 ans et demi. Pendant la phase de travaux, une relocalisation provisoire du NED et du skatepark – suivant la variante retenue en définitive pour ce dernier – a été envisagée par la Municipalité et un certain nombre de contacts ont été pris dans ce sens avec des propriétaires privés, aucun espace adéquat n'existant dans le patrimoine immobilier communal. Force est cependant de constater et d'admettre que les surfaces et volumes nécessaires à ces activités, mais surtout leurs spécificités en termes de procédures d'affectation, rendent difficile voire peu probable une relocalisation provisoire. Relevons toutefois à ce titre que les exploitants de ces entités, parfaitement au fait de cette situation, peuvent la comprendre et l'admettre en ayant la garantie que leurs activités pourront reprendre et se poursuivre d'une manière pérenne à l'issue des travaux.

Conclusion

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Emmanuel Gétaz, intitulée « quelles garanties de pérennité pour le NED, le skatepark et le Galetas du CSP ? »

Ainsi adoptée le 7 juin 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

L. Wehrli

L.S.

C. Martin

Annexe : texte de l'interpellation

DBS / AF

Conseil communal du 22 mai 2013

Interpellation : « quelles garanties de pérennité pour le NED, le skatepark et le Galetas du CSP » ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a annoncé récemment qu'elle dénoncerait définitivement au début de 2016 les baux des locataires du bâtiment Held, qui animent cet endroit sur le plan associatif, culturel et sportif depuis plus de quinze ans pour certains.

En d'autres termes, ces locataires, qui ont contre vents et marées maintenu des animations et services de haute qualité au bénéfice de la population, notamment des jeunes, vont se retrouver dans la même situation qu'avant le rachat de la parcelle et du bâtiment Held par la commune.

La raison de cette dénonciation des baux serait la nécessité de préparer la réalisation d'un projet de bâtiment administratif avec d'autres fonctions, dans lequel devrait d'ailleurs venir s'inscrire au moins le NED, éventuellement aussi le conservatoire pour sa section jazz, si l'on en croit des déclarations écrites de la Municipalité.

Rappelons qu'un postulat de notre collègue Zulauf propose aussi d'étudier l'installation d'un musée à cet endroit.

Dans les faits, un large débat reste nécessaire quand à l'utilisation de cette parcelle et à la conservation ou non du bâtiment historique de l'ancienne menuiserie Held.

Dans ce cadre, il va de soi que la Municipalité se doit de trouver des solutions pour garantir la pérennité du NED, du skatepark et du Galetas, durant les transformations ou la reconstruction du bâtiment Held ou d'autres bâtiments sur cette parcelle.

La dénonciation des baux étant annoncée pour début 2016, comme déjà dit, il reste donc moins de trois ans à la Municipalité pour trouver des solutions assurant cette pérennité.

Je rappelle qu'un postulat que j'avais déposé et qui fut pris en considération le 27 janvier 2010, demandait qu'on étudie les possibilités d'utiliser les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire du NED, du skatepark et du Galetas.

Le 2m2c était notamment envisagé comme lieu d'accueil provisoire, en attendant le retour du NED dans un bâtiment Held rénové ou nouveau.

En matière d'exploitation nocturne, comme dans le cas du NED, toute solution même temporaire peut poser d'énormes problèmes d'acceptation par le voisinage, qui fait généralement usage des voies juridiques pour s'opposer, puis pour recourir.

On sait que la majorité des projets d'implantation de nouveaux lieux culturels musicaux, exploités la nuit, se heurtent à des obstacles de ce genre et qu'il faut des années pour parvenir éventuellement à les surmonter.

Concernant le skatepark, on sait qu'il a besoin d'une surface très importante, à loyer très bas, facilement accessible par les transports publics pour les jeunes qui le fréquentent.

Quand au Galetas du CSP, il a besoin de place et d'un accès facilité, proche du centre ville.

Je suis donc préoccupé en constant qu'il reste moins de 3 ans à la Municipalité pour trouver une relocalisation pour le NED, le skatepark et le Galetas.

Je souhaite dès lors poser à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle déjà commencé à rechercher les espaces nécessaires à une relocalisation, provisoire ou définitive, pour ces trois locataires du bâtiment Held ?
- Si oui, dans quel délai pense-t-elle pouvoir présenter un préavis devant le conseil ?
- Si non, comment pense-t-elle parvenir à résoudre cette problématique dans le délai qui reste avant la fin des baux ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse, orale ou écrite.

Emmanuel Gátaz

